



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France*

*Unité départementale de Seine-et-Marne
Pôle Carrières Matériaux et Explosifs*

Savigny-le-Temple, le 14 JAN. 2019

Nos réf. : PCME 19 - 0070

Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Rapport de présentation au CODERST :

- Dossier de demande d'enregistrement du 08 juin 2017, complété le 25 septembre 2017, le 07 mai 2018 et le 27 juillet 2018 de la société SAM MONTEREAU pour exploiter une plate-forme de laitiers sidérurgiques sur le territoire de la commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE, rue de la Brosse Boutillier ;

- Porter-à-connaissance du 14 novembre 2016, complété le 10 mars 2017, le 16 mai 2017, le 08 juin 2017, le 07 mai 2018 et le 27 juillet 2018 pour exploiter un atelier de treillis soudés sur le site de l'aciérie de la SAM MONTEREAU, situé au 36 rue de la Grande Haie sur la commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE

Pétitionnaire :

Société SAM MONTEREAU
36 rue de la Grande Haie
Zone industrielle
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

Pièces jointes :

Plans de situation

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Par transmission en date du 08 juin 2017, complétée le 25 septembre 2017, le 07 mai 2018 et le 27 juillet 2018, la société SAM MONTEREAU a adressé à la DRIEE IF un dossier de demande d'Enregistrement à l'effet d'exploiter une plate-forme de laitiers sidérurgiques sur le territoire de la commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE (77130), rue de la Brosse Boutillier.

La consultation du public sur ce projet s'est tenue du lundi 1^{er} octobre 2018 au lundi 29 octobre 2018 inclus. Le registre de consultation a été retourné et réceptionné à la DRIEE le 26 novembre 2018.



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france developpement-durable.gouv.fr

En outre, les conseils municipaux des mairies des communes de MONTEREAU-FAULT-YONNE, de SAINT-GERMAIN-LAVAL, de MAROLLES-SUR-SEINE et de CANNES-ECLUSE ont été sollicités, par lettre préfectorale du 28 août 2018, pour formuler également un avis.

Le présent rapport a pour objet l'analyse du registre de consultation du public et du retour des conseils municipaux et de proposer à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne un projet d'arrêté préfectoral d'enregistrement au profit de la société SAM MONTEREAU pour l'exploitation de la plate-forme de laitiers sidérurgiques sur la commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE.

En parallèle de cette demande d'enregistrement, la société SAM MONTEREAU a porté à la connaissance de l'inspection des installations classées son projet de produire des treillis soudés au sein de son aciérie, située au 36 rue de la Grande Haie sur la commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE (77130). Les produits finis seront stockés sur une partie de la zone actuelle de stockage de laitiers sidérurgiques qui seront transférés vers la nouvelle plate-forme de laitiers sidérurgiques, objet du dossier d'enregistrement susmentionné.

Le présent rapport analyse également ce projet et propose une modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/DRIEE/UD77/110 du 26 novembre 2016 d'autorisation d'exploiter l'aciérie.

1. Objet de la demande d'enregistrement

1.1. Le projet

La société SAM MONTEREAU souhaite exploiter une plate-forme de stockage de laitiers sidérurgiques rue de la Brosse Boutilier sur la commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE sur une partie de la parcelle cadastrée n° AM 325 sur une superficie de 14 514 m², avec une capacité de stockage maximale de 98 000 tonnes.

Des activités de concassage y seront également exercées.

1.2. Usage futur proposé

Dans le cadre d'une cessation de ses activités, la société SAM MONTEREAU propose de réhabiliter le site pour permettre un usage futur d'activités industrielles.

2. Installations classées et régime

L'établissement relève du régime de l'enregistrement prévu à l'article L 511-2 du Code de l'Environnement et les activités sont rangées sous les rubriques listées dans le tableau ci-dessous.

Rubriques	Installations et activités concernées	Description des installations	Régime	Portée de la demande
2517-1	Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques	La superficie de l'aire de transit étant de 14 514 m ²	E	Demande d'enregistrement

E : Enregistrement

Une demande de déclaration a été déposée le 1^{er} juin 2017 au titre de la rubrique 2515 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour pouvoir effectuer des activités de concassage sur cette plate-forme.

3. Avis des Conseils municipaux

Les conseils municipaux des communes comprises dans un rayon d'un kilomètre, à savoir :

- MONTEREAU-FAULT-YONNE,
- SAINT-GERMAIN-LAVAL,
- MAROLLES-SUR-SEINE,
- CANNES-ECLUSE.

ont été consultés conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11.

Les conseils municipaux des communes de MONTEREAU-FAULT-YONNE et de SAINT-GERMAIN-LAVAL ont donné un avis favorable à l'unanimité au projet de plate-forme de stockage de laitiers de la société SAM MONTEREAU.

Les conseils municipaux des communes de MAROLLES-SUR-SEINE et de CANNES-ECLUSE n'ont pas fait connaître leur avis dans le délai imparti, fixé au mardi 13 novembre 2018, conformément aux dispositions de l'article R. 512-46-11 du Code de l'environnement.

4. Observations du public

La demande d'enregistrement a été portée à la connaissance du public du lundi 1^{er} octobre 2018 au lundi 29 octobre 2018 inclus.

Ce projet n'a pas fait l'objet d'observation de la part du public.

5. Analyse de l'inspection des installations classées

5.1. Justification de l'absence de basculement

Au vu des éléments de la recevabilité ainsi que du déroulement de la procédure, le projet déposé par la société SAM MONTEREAU ne nécessite pas le basculement vers une procédure d'autorisation.

5.2.1. Compatibilité avec l'affectation des sols

Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme opposables au tiers.

5.2.3. Compatibilité avec certains plans et programmes

L'exploitant a justifié la conformité de son projet avec :

- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine – Normandie ;
- le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Seine de Montereau à Thomery, approuvé par arrêté préfectoral n° 02 DAI 1 URB n° 181 du 31 décembre 2002.

L'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000 du projet sur le site de la Bassée et des plaines adjacentes, situé à moins d'un kilomètre, conclut en l'absence d'impacts.

5.2.4. Prise en compte du risque inondation

Le projet de la plate-forme de stockage de laitiers sidérurgiques se situe dans la zone réglementée « bleu clair » du plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Seine de Montereau à Thomery, approuvé par arrêté préfectoral n° 02 DAI 1 URB n°181 du 31 décembre 2002.

Afin d'étudier la compatibilité de son projet avec le PPRI, la société SAM MONTEREAU a réalisé une étude hydraulique afin de déterminer les mesures hydrauliques correctives nécessaires pour supprimer l'impact du projet sur les conditions d'écoulement des crues et assurer la conservation des volumes de stockage.

Cette étude hydraulique a également pris en compte l'atelier de treillis soudés construit en 2017 et exploité depuis janvier 2018 au sein de l'aciérie de la SAM MONTEREAU, situé au 36 rue de la Grande Haie sur la commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE.

Cet atelier, implanté au Nord du site sur une dalle de béton déjà existante, a fait l'objet d'un porter-à-connaissance du 14 novembre 2016, complété le 10 mars 2017, le 16 mai 2017, le 08 juin 2017, le 07 mai 2018 et le 27 juillet 2018.

D'une puissance de 4000 kW, les machines de travail mécanique des métaux de cet atelier ont une capacité de production annuelle de 130 000 tonnes de treillis soudés. La SAM MONTEREAU est déjà autorisée par son arrêté préfectoral n° 2016/DRIEE/UD77/110 du 28 novembre 2016 à exercer des activités de travail mécanique. Les treillis soudés sont stockés sur une partie du site autrefois destinée au stockage du laitiers sidérurgiques. Ces modifications d'exploitation ne sont pas considérées comme substantielles.

Les mesures compensatoires déterminées par l'étude hydraulique sont :

- surface libre de tout stockage de laitiers : 8200 m² ;
- décaissement du terrain de la future plate-forme de stockage de laitiers sidérurgiques à la côte 50,40 m NGF ;

- stockage maximal de laitiers sidérurgiques : 98 000 t (le projet envisageait un stockage de 120 000 t de laitiers sidérurgiques).

5.2.5. Analyse des avis et observations émis lors de la consultation

Le projet n'a pas fait l'objet d'observation du public.

Les communes de MONTEREAU-FAULT-YONNE et SAINT-GERMAIN-LAVAL sont favorables à ce projet.

5.2.6. Aménagement sollicité par l'exploitant

Aucun aménagement n'a été sollicité par l'exploitant.

6. Conclusion

La société SAM MONTEREAU a déposé une demande d'enregistrement pour la création d'une plate-forme de stockage de laitiers sidérurgiques située rue de la Brosse Boutilier sur la commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE.

La demande a été instruite conformément aux dispositions des articles R. 512-46-8 à R. 512-46-17.

L'instruction a permis de déterminer que le projet répond à la réglementation applicable.

Le contexte ne nécessite pas l'adaptation des prescriptions applicables, à savoir celles de l'arrêté ministériel du 10 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2517 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La prise en compte du risque d'inondation nécessite d'imposer réglementairement les mesures compensatoires établies par l'étude hydraulique.

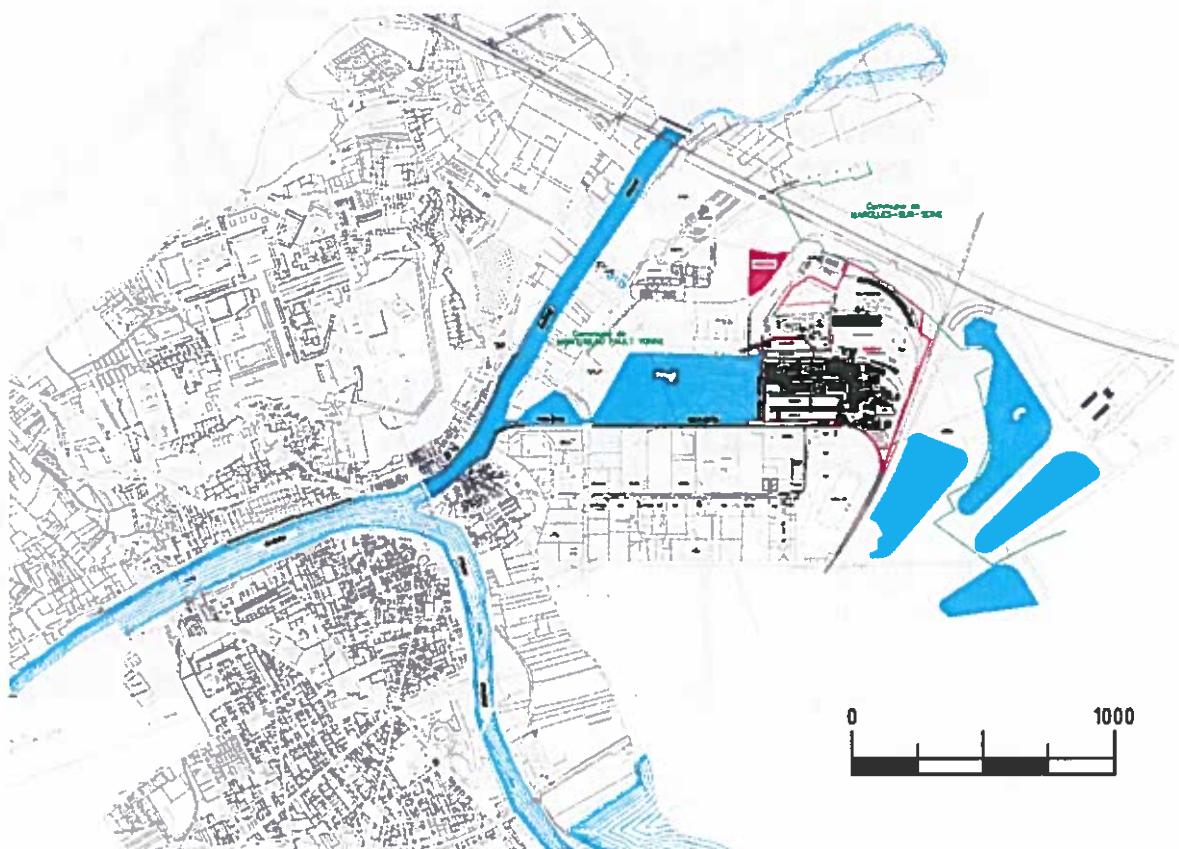
La gestion des laitiers nécessite également d'être encadrée réglementairement de la même manière qu'au niveau de la plate-forme de laitiers sidérurgiques de l'aciérie de la SAM.

L'Inspection des installations classées propose à Madame la Préfète de Seine-et-Marne d'enregistrer le projet du demandeur, en tenant compte du risque inondation et de la gestion des produits laitiers. Un projet d'arrêté dans ce sens est joint en annexe au présent rapport conformément à l'article R 512-46-19.

En outre, suite à l'implantation de l'atelier de treillis soudés au sein de l'établissement exploité par la SAM MONTEREAU, l'inspection des installations classées propose à Madame la Préfète de Seine-et-Marne de mettre à jour l'arrêté préfectoral n° 2016/DRIEE/UD77/110 en prenant en compte :

- la puissance de 4000 kW des machines de production de treillis soudés, classées au titre de la rubrique 2560 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- la nécessité de permettre la circulation de l'eau en cas de crue à travers l'atelier ;
- la réorganisation de la plate-forme de stockage de laitiers sidérurgiques.

**Plan de situation de la plate-forme de stockage de laitiers, rue de la Brosse Boutillier à
MONTEREAU-FAULT-YONNE**



LEGENDE :

- PARCELLE AM325p
- CLOTURE LIMITE SAM MONTEREAU
- LIMITE DE COMMUNE

Plan de situation de l'atelier de treillis soudés au sein de l'établissement de la SAM MONTEREAU au 36 rue de la Grande Haie à MONTEREAU-FAULT-YONNE

